DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN** 

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

## Réunion du 6 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame

Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale Excusé(s):

JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s): Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur: Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2014/591 -

Protection, valorisation du patrimoine protégé - 3221 Répartition de subventions au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé, d'attribuer les subventions d'un montant total de 164 912,04 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et à celles indiquées dans les conventions jointes à la présente délibération, selon la répartition suivante :

. communes : 77 813,25 €

. tiers: 87 098,79 €

Elle approuve, par ailleurs, les conventions financières entre le Département et respectivement la commune de Lauterbourg et la Paroisse protestante Saint Pierre-le-Jeune à Strasbourg, et autorise son président à signer ces conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

> Pour extrait conforme: Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

> > Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20141006-lmc189421-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 10/10/14

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL